

**OFFICE DE TOURISME
DU PAYS DU BOCAGE BRESSUIRAIS**

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 7 avril 2009

COMPTE RENDU

ETAIENT PRESENTS :

Mme MENARD Chantal, M GONNORD Pierre, M. ROBIN Philippe, M BUREAU Pierre, Mme TORRES-FROMETA Caroline, M. GOBIN Yves, M. RAUTUREAU Sébastien, Mme VIOLLEAU Colette, M. GANNE Serge

ETAIENT EXCUSES :

Mme VERGNEAU Christine, Mme BURGAIN Véronique, M. ROUGER Jany, M. GOBIN Louis Marie, M. GUILLERMIC André

ETAIT ABSENT :

M. GINGREAU François

POUVOIRS :

Mme VERGNEAU Christine a donné pouvoir à Mme TORRES FROMETA Caroline
M. GOBIN Louis Marie a donné pouvoir à M. ROBIN Philippe
Mme BURGAIN Véronique a donné pouvoir à M. GONNORD Pierre
M. ROUGER Jany a donné pouvoir à M. GOBIN Yves

VOTANTS : 13 sur 15

M. ROBIN ouvre la séance à 20h30.

Le compte rendu du Conseil d'Administration du 5 février 2009 est approuvé à l'unanimité. Un secrétaire de séance est nommé. Il s'agit de M. Pierre BUREAU.

I- ACTIONS

1. VISITES ESTIVALES 2009

Il est proposé au Conseil d'Administration de présenter le résultat de l'appel à projets pour les visites estivales 2009 étudié en commission « animation » le 24 mars dernier.

3 visites correspondent aux critères du cahier des charges de l'appel à projet :

- Nueil-Les-Aubiers : randonnée pédestre accompagnée puis causerie sur le thème des guerres de Vendée dans le Bois des Chèvres suivie d'une dégustation de produits locaux. Gratuit. Date : 6/07/09.
- Mauléon : chasse au trésor dans le quartier St Jouin, suivie d'une intervention musicale et dégustation de produits locaux. Visite payante : 2 € pp. Date : 16 ou 17/07/09.
- St Jouin de Milly : visite guidée par Sèvre Environnement des bords de Sèvre, intervention musicale de l'ARCUP et dégustation de produits réalisés à base de farine fabriquée dans le moulin de St Jouin. visite payante : 2 € pp. Date : 28/08/09.

De plus, M. Philippe ROBIN ajoute des propositions pour la ville de Bressuire à savoir :

- 1 animation sur la thématique de l'eau, environnement dans la Coulée verte. La guide serait Vanina des Services Espaces Verts suivie d'une dégustation de produits locaux. Date à définir
- 1 animation sur le thème des vitraux au musée puis à l'église Notre Dame réalisée par Jérôme Lewitsky suivie d'une dégustation de produits locaux. Date à définir.
- 1 visite du château de Bressuire effectuée par Angélique Prudhomme suivie d'une dégustation de produits locaux. Date à définir

Compte tenu du nombre restreint de propositions, la commission « animations » propose :

- que la promotion de ces manifestations soit assurée dans le guide des manifestations estivales édité par l'office de tourisme
- que les cachets des intervenants (guides, artistes) soient pris en charge par l'office de tourisme
- que les visites soient gratuites
- Que chaque commune prenne à sa charge l'organisation et le coût du pot convivial à base de produits locaux

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants décide :

- que la promotion sera assurée dans le guide des manifestations estivales édité par l'office de tourisme
- que les cachets des intervenants (guides, artistes) et la location de tivoli seront pris en charge par l'office de tourisme
- que les visites seront gratuites

- que chaque commune prendra à sa charge l'organisation et le coût du pot convivial à base de produits locaux
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

CHOIX IMPRIMEUR GUIDE DES MANIFESTATIONS ESTIVALES 2009

Il est proposé au Conseil d'Administration de choisir l'imprimeur pour l'édition du guide des manifestations estivales 2009 en 3000 exemplaires.

3 imprimeurs ont adressé leur devis :

Prouteau	Jolly	Ouest Impression
1.095,00 € HT	1.218.00 € HT	990.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants décide :

- De retenir Ouest Impression
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

2. HALTE EN BOCAGE

En 2008 dans le cadre de la mission d'accueil et d'information des usagers de la route pendant l'été, un point « BISON FUTE » était mis en place sur l'aire de repos du bois de la Faye. L'office de tourisme a recruté 1 emploi saisonnier à temps plein soit 35 heures/semaine. Le Conseil Général a mis à disposition 1 emploi saisonnier à temps plein afin d'assurer une permanence 7 jours sur 7. Le coût de ce poste s'est élevé à 4.000 €. En contrepartie, la DDE a versé une subvention de 4.100 €.

Pour la saison 2009, l'opération est renouvelée du 4 juillet au 30 août inclus. Une subvention d'un montant de 4 100 € est de nouveau sollicitée par l'office de tourisme auprès de la DDE. A ce jour, nous ne connaissons pas la décision de notre partenaire.

Sous réserve du partenariat financier de la DDE et du partenariat du Conseil Général, il est proposé au Conseil d'Administration de recruter :

1 poste à temps plein soit 35 h/semaine en CDD de 2 mois en catégorie C, sur l'échelon 1, indice majoré 283

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants décide :

- D'accepter de signer une convention de collaboration avec la Direction Départementale de l'Equipement
- De créer 1 poste saisonnier d'agent d'accueil à temps complet pour assurer la permanence sur l'aire de repos « le bois de la Faye » du 3 juillet au 31 août inclus, de 10h à 18h et jusqu'à 19h les journées classées orange.
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

3. PROXIMA

Il est proposé au Conseil d'Administration de présenter les actions éligibles dans le cadre de Proxima et d'émettre des propositions au Pays quant aux projets qui pourraient être accompagnés par Proxima au regard du projet politique.

4 référentiels concernent le tourisme, il s'agit de :

▪ Référentiel 9 : hébergements touristiques

Objectif : accroître le niveau de confort de l'actuel parc d'hébergements touristiques pour garantir la fréquentation des équipements, développer l'accessibilité aux handicapés, requalifier la petite hôtellerie existante et soutenir la création d'établissements hôteliers de caractère, dynamiser la gestion de l'hôtellerie de plein air, organiser l'accueil des camping-cars pour en améliorer la pratique et mieux partager l'espace, allonger la saison touristique

Type d'actions : création d'hôtels, d'hébergements chez l'habitant...

Bénéficiaires : collectivités et privés

Critères : prendre en compte les 3 piliers du Développement Durable et l'accessibilité, adhésion obligatoire au label « Tourisme et Handicap », adhésion à une charte de qualité nationale structurée à l'échelle départementale et représentée en Deux-Sèvres, maintien de l'activité pendant 10 ans pour les hébergements chez l'habitant, 5 ans pour les autres structures.

Dépenses éligibles : les travaux d'investissement et les honoraires de l'architecte ou du maître d'œuvre

▪ **Référentiel 10 : offices de tourisme de pôle**

Objectif : optimiser la coordination et la mutualisation des moyens pour l'accueil, l'information, la promotion et, de manière optionnelle, l'aménagement touristique ainsi que la commercialisation de séjours, renforcer les collaborations tant entre acteurs locaux qu'entre territoires, consolider les missions des offices de pôle en lien avec le CDT

Types d'actions : **mutualisation, commercialisation de séjours**

Bénéficiaires : structures juridiques porteuses d'un OT de pôle

Critères : convention de collaboration entre le CDT, le Pays et l'OT de pôle

Dépenses éligibles : dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement.

▪ **Référentiel 11 : sites touristiques locaux**

Objectif : tendre vers une plus grande adaptation des sites de visite aux attentes des visiteurs (tarifs, services, accueil), développer la « plus-value » touristique des sites (singularité, dépaysement, authenticité), améliorer la communication et la signalétique, rendre les sites accessibles à tous les publics, développer l'implication des sites dans le tissu local, améliorer le taux d'autofinancement des sites

Types d'actions : **amélioration des conditions d'accueil du public, accessibilité,**

Bénéficiaires : communes, Communautés de Communes, associations, entreprises

Critères : sites de visite payants, définition préalable d'une stratégie de développement intégrant des actions de communication, prise en compte des 3 piliers du développement durable et exigences légales en matière d'accessibilité

Dépenses éligibles : dépenses d'investissement.

▪ **Référentiel 12 : patrimoine public non protégé**

Objectif : réaliser des travaux de restauration sur les édifices, vitraux, objets publics non protégés pour les sauvegarder, les mettre en valeur et/ou permettre une nouvelle affectation

Bénéficiaires : communes et Communautés de Communes

Critères : intérêt architectural et/ou patrimonial déterminé par inscription dans un inventaire du patrimoine approuvé par la collectivité ou l'avis d'un architecte ou de l'Architecte des Bâtiments de France.

Soit **Edifices** visibles depuis la voie publique, **vitraux** dans un édifice en bon état, **objets** dits « immobiliers par destination » dans un édifice culturel non protégé, prise en compte des 3 piliers du développement durable ainsi que exigences légales en matière d'accessibilité et de maîtrise de l'énergie

Dépenses éligibles : dépenses d'investissement

Synthèse des projets éligibles et propositions techniques :

Critères transversaux d'éligibilité des projets :

- accessibilité
- prise en compte du développement durable
- caractère innovant

Concernant **les hébergements touristiques** :

- favoriser la création d'hôtels et la rénovation des hôtels existants
- favoriser le développement de l'hôtellerie de plein air (ex. la vallée de la Scie)
- la création ou amélioration d'aires de services pour camping car
- les hébergements chez l'habitant pourraient être accompagnés par le CRDD

Concernant les **offices de pôles** :

- fonctionnement dont commercialisation (50 000 € par an)
- investissement : agrandissement du local de Bressuire

Concernant les **sites touristiques locaux** :

- **Les équipements existants qui souhaiteront s'adapter à la clientèle familles** en prolongeant notamment la période d'ouverture des sites de visite existants avec animations pendant les vacances scolaires de Pâques à la Toussaint. Ex. musée d'école de la Tour Nivelles, ...
- La création de nouveaux équipements
- La signalisation touristique (niveau 2 territorial) sachant que le niveau 1 (panneaux d'animation) est financé par le Conseil Général hors Proxima.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants décide :

- De valider ces propositions et de les soumettre au Pays
- D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire

4. SITE INTERNET, VERSION 2

Il est proposé au Conseil d'Administration le cahier des charges pour la refonte du site Internet de l'office de tourisme. Cf. annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants décide :

- De valider le cahier des charges
- De l'adresser aux 5 agences suivantes : Créa Prime, Axi Média, Guillet graphisme, Le Loup Blanc et Naviciel
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CDT 79, LE CDT 49 et l'OT du Choletais

Il est proposé au Conseil d'Administration de signer une convention de partenariat avec les CDT 79 et 49 ainsi que l'office de tourisme du Choletais concernant la commercialisation. Un projet de convention est présenté en séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants décide :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

II- ASPECT ADMINISTRATIFS

DECISION MODIFICATIVE N°1

Il est proposé au Conseil d'Administration de modifier le montant des dépenses imprévues en affectant 3 531.50 € à la ligne 64131 rémunération principale dans la section de fonctionnement dépenses. Ainsi les dépenses imprévues seront inférieures à 7.5 % des crédits correspondant aux dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement.

Section de fonctionnement dépenses

art	objet	BP 2009	DM1	TOTAL
022	Dépenses imprévues	27 886.50 €	- 3 531.50 €	24 355.00 €
64131	Rémunération principale	112 000.00 €	+ 3 531.50 €	115531.50 €

De plus, il est proposé de modifier la ligne 28188 amortissements signalétique de -0.17 € en section d'investissement recettes et la ligne 2188 divers du même montant en section d'investissement dépenses.

Section d'investissement dépenses

art	objet	BP 2009	DM1	TOTAL
2188	divers	1 942.71 €	- 0.17 €	1 942.54 €

Section d'investissement recettes

art	objet	BP 2009	DM1	TOTAL
28188	Amortissements signalétique	109.60 €	- 0.17 €	109.43€

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants décide :

- de valider cette DM1, en section de fonctionnement dépenses, en section d'investissement dépenses et recettes de l'office de tourisme du Pays du Bocage Bressuirais
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

FIXATION DES PRIX DE VENTE DES PRODUITS DIVERS ENCAISSES PAR LA REGIE DE RECETTE

Il est proposé au Conseil d'Administration de fixer le prix de vente des produits suivants :

- Pochette de 80 sentiers de randonnée des Deux-Sèvres à 19.90 €
- Frais d'affranchissement de :
 - 1 fiche : 0.56 €
 - de 2 à 7 fiches : 0.90 €
 - de 8 à 16 fiches : 1.35 €
 - Envoi par lettre maxi 1kg : 6.15 €,
 - envoi par colissimo maxi 3 kg : 9.10 €
- billet Grand Parc du Puy du Fou offre 20 ans valable en avril et mai à 16 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants décide :

- D'adopter le prix de vente des produits cités plus haut en régie de recette
- D'autoriser M. le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

- Conseil de Développement. Après un tour de table des membres présents, il est décidé de désigner M. Louis Marie GOBIN comme représentant de l'office de tourisme au Conseil de Développement.
- Agenda :
 - Date du prochain CA : le **mardi 26 mai** à 20h30 à la Maison de l'Emploi à Bressuire
 - date réunion de travail sur la formalisation de produits touristiques : **mercredi 3 juin** à 15h dans le gîte de M. Yves GOBIN à Cirières (Le Châtelier) : Seuls les membres du CA sont conviés à cette première réunion de travail.
 - journée découverte des jardins du château de Chaumont sur Loire.

Dans le cadre des journées découverte destinées aux prestataires, il est proposé au Conseil d'Administration la visite des jardins du château de Chaumont. Le transport en autocar sera pris en charge par l'office de tourisme ainsi que le billet d'entrée s'élevant à 7.50 € par personne. Chaque participant prendra en charge son repas sur place. Cette journée est fixée au **lundi 15 juin 2009**. Les responsables Espaces Verts des communes de Bressuire, Cerizay, Mauléon et Nueil-Les-Aubières seront également invités.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants décide :

- De prendre en charge le coût du transport en autocar
- De prendre en charge le coût des entrées s'élevant à 7.50 € par participant
- Que chaque participant aura à sa charge le coût du repas
- D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.